

Page : 1/14

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Formule moleculaire Ag N O3
- · Formule de structure: Ag N O3
- · Nom du produit: Argent nitrate
- · **FDS n°:** CH0106
- **No CAS:** 7761-88-8
- · Numéro CE:

231-853-9

· Numéro index:

047-001-00-2

- · Numéro d'enregistrement 01-2119513705-43-XXXX
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Étape du cycle de vie

IS Utilisation sur sites industriels

F Formulation ou remballage

· Secteur d'utilisation

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU24 Recherche et développement scientifiques

· Catégorie du produit

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire

PC29 Produits pharmaceutiques

PC40 Agents d'extraction

#### · Catégorie de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

## · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoire

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### Producteur/fournisseur:

CARLO ERBA REAGENTS

Chaussée du Vexin

Parc d'Affaires des Portes - BP616



Page: 2/14

Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021 Date d'impression: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 1)

27106 VAL DE REUIL Cedex Téléphone: +33 (0)2 32 09 20 00 Télécopie: +33 (0)2 32 09 20 20

· Contact: Q.A / Normative

email: MSDS CER-SDS@cer.dgroup.it

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France (ORFILA 24h/24) - Tel: +33 (0)1 45 42 59 59

Belgium - Tel: 32 070/245 245

EU Tel: 112 Suisse: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

H290 Peut être corrosif pour les métaux. Met. Corr.1

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS03

GHS05

GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 3)



Numéro de version 20

solon 1007/2006/CE Antiolo 21

Nom du produit: Argent nitrate

Date d'impression: 22.03.2021

(suite de la page 2)

Révision: 22.03.2021

Page: 3/14

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de

protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

7761-88-8 Argent nitrate

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 231-853-9

· Numéro index: 047-001-00-2

# RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et aérer la pièce.

Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

- Indications destinées au médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Troubles gastro-intestinaux

(suite page 4)



Page: 4/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 3)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Renseignements généraux:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes nitriques (NOx)

Peut être dégagé en cas d'incendie:

En l'absence d'oxygène: Ammoniac (NH3).

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

Veiller à une aération suffisante.

- Renseignments généraux: Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

(suite page 5)



Page : 5/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 4)

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

- · Prévention des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.

Utiliser des emballages en polyéthylène.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
CAS: 7761-88-8 Argent nitrate			
VLEP (France)	Valeur à long terme: 0,01 mg/m³ en Ag		
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,01 mg/m³ as Ag		
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,01 mg/m³ en Ag		

#### · DNEL

Inhalation DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques) 0,016 mg/m3

## · PNEC

PNEC (eau douce)	$0,00004 \ mg/l$
PNEC (Sédiment d'eau douce)	438 mg/kg
PNEC (eau de mer)	0,00086 mg/l
PNEC (Sédiment marin)	438 mg/l
PNEC (STP)	0.025  mg/l
PNEC (sol)	0,794 mg/kg

### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

### · Protection respiratoire:

L'évaluation des risques démontre que l'utilisation des appareils respiratoires est appropriée ; utiliser un masque à poussière type N95(US) ou type P1 (EN 143) Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité

Numéro de version 20

selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Argent nitrate

Date d'impression: 22.03.2021

(suite de la page 5)

Révision: 22.03.2021

Page: 6/14

#### · Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Gants en caoutchouc

### · Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants légers à usage unique en PVC ou PE

https://www.carloerbareagents.com/media/wysiwyg/img sito/brochure/LLG gants nitriles CarloErba.pdf https://www.carloerbareagents.com/media/wysiwyg/img sito/brochure/LLG gants latex classic CarloErba.pdf

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

· Mesures de gestion des risques Respecter une bonne hygiène industrielle.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Masse molaire 169,87 g Solide · État physique · Couleur: Incolore · Odeur: Inodore · Seuil olfactif: Non déterminé. 212 °C · Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

250-440 °C intervalle d'ébullition

· Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé. Point d'éclair Non applicable. Non déterminé.

Température d'auto-inflammation

(suite page 7)



Page : 7/14

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 6)

· Température de décomposition: Non déterminé.

 $\cdot pH$  3,5-5,5

· Viscosité:

Viscosité cinématique
Dynamique:
Non applicable.
Non applicable.

Solubilité

· l'eau à 20 °C: 2,192 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
· Pression de vapeur: Non applicable.

Pression de vapeur (2):

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Caractéristiques des particules

4,35 g/cm³
Non déterminé.
Non applicable.
Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Cristalline

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes Peut aggraver un incendie; comburant.

· Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.

· Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction au contact de métaux divers.

(suite page 8)



Page: 8/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 7)

Corrode les métaux.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Métaux
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxydes nitriques (NOx)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs DL/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral | LD50 | >2000 mg/kg (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet fortement corrosif.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.
- · Inhalation:

Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Procédé:
- · Informations écologiques: Non disponible.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Remarque: Inhibition des bactéries

(suite page 9)



Page : 9/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 8)

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (WGK allemands) (classification selon liste): très polluant Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les eaux ou les canalisations, même en petite quantité. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.

· Code déchet:

L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

2014/955/UE: Décision du Conseil du 18 Decembre 2014 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE.

Directive 2008/98/CE du Conseil du 19 Novembre 2008 dans la dernère version valable.

· Catalo	gue européen des déchets	
HP2	Comburant	
HP8	Corrosif	
HP14	Écotoxique	

#### · Emballages non nettoyés:

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, doivent avoir le même traitement que les produits.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/RID, IMDG, IATA	UN1493	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/RID · IMDG · IATA	1493 NITRATE D'ARGENT, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT SILVER NITRATE, MARINE POLLUTANT Silver nitrate	

(suite page 10)



Page : 10/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 9) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR/RID 5.1 (O2) Matières comburantes. · Classe · Étiquette 5.1  $\cdot$  *IMDG* 5.1 Matières comburantes. · Class ·Label 5.1 · IATA 5.1 Matières comburantes. · Class · Label 5.1 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID, IMDG, IATA II· 14.5 Dangers pour l'environnement Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide; Marine Pollutant · Polluant marin: Non Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR/RID): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières comburantes. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 50 · No EMS: F-A,S-Q· Segregation groups Heavy metals and their salts (including their organometallic compounds) · Stowage Category · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR/RID Quantités exceptées (EQ): E2Quantités limitées (LQ) 1 kg Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 *g 2* · Catégorie de transport



Page : 11/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

	(suite de la page 10)	
· Code de restriction en tunnels	E	
· IMDG · Limited quantities (LQ)	1 kg	
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1493 NITRATE D'ARGENT, 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO

P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

- El Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (classification selon liste): très polluant.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: E.S. & Q.A.
- Réferences bibliographiques

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe

Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals

Merian- Metals and their compounds in the environment.

- · Date de la version précédente: 20.10.2020
- · Numéro de la version précédente: 19
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RCR: Risk Characterisation Ratio

ADR: Accord européen realtif au transport international des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 12)



Page : 12/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 11)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

#### · Cources

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.

Globally Harmonized System, GHS

ADR, IMDG, IATA

\* Données modifiées par rapport à la version précédente.

FR

(suite page 13)



Page : 13/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 12)

## Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition
- · Secteur d'utilisation Utilisation industrielle.
- · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation Utilisation habituelle du secteur conformément à la partie 1.
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Travailleur 8 h (totalité de la séance de travail).
- · Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation

- · Etat physique Cristalline
- · Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
- · Autres conditions d'utilisation

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Utilisation uniquement sur un sol dur
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles

Respecter une bonne hygiène industrielle.

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les personnes, qui sont sujettes aux maladies cutanées ou à d'autres réactions cutanées d'hypersensibilité, ne doivent pas manipuler le produit.

Mettre à disposition un nombre suffisant de possibilités de lavage.

### · Mesures techniques de protection

Veiller à une bonne aspiration du poste de travail.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

### · Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Gants en caoutchouc

Lunettes de protection hermétiques

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Mesures détaillées pour la protection des mains conformément à la section 8 de la fiche de données de sécurité.

#### · Mesures de protection de l'environnement

#### · Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- · Remarques

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

(suite page 14)



Page : 14/14

Date d'impression : 22.03.2021 Numéro de version 20 Révision: 22.03.2021

Nom du produit: Argent nitrate

(suite de la page 13)

- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Travailleur (inhalation) RCR 0,69
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

Avec une évaluation technique, il est possible de déterminer si l'utilisateur en aval utilise la substance / le mélange dans le cadre du scénario d'exposition.

EE